ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º I-CF862

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 du présent texte supprime la fiscalité réduite appliquée au gazole non routier (GNR).

La juste défense de la cause environnementale mériterait la mise en oeuvre de véritables solutions techniques alternatives à court terme, afin d'éviter un coût de plusieurs centaines de millions d'euros supporté par le secteur du BTP qui a créé 60 000 emplois au cours des deux dernières années et qui a formé près de 90 000 apprentis

Les mesures précitées sont donc pénalisantes pour ce secteur important de notre économie et aura pour conséquence la destruction de nombreux emplois.

L'objet de cet amendement est, en conséquence, de supprimer l'article 16 du présent texte.